

Pénurie de candidats ou ostracisme corporatif ? (suite)

Des
présences d'un autre type.

Nombre
de témoignages récents, d'opérateurs très proches du terrain, soulignent que, si on ne manque pas d'acteurs voulant s'installer et vivre du travail de la terre, le contexte les empêche de concrétiser leurs projets.

L'incipit
du « *Livre noir des installations* » précise que les candidats ne manquent pas, bien que trop peu réussissent à franchir le parcours du combattant de l'installation. *Repères paysans*, confirme qu'un courant non négligeable de transfuges du salariat et de l'urbain alimente une paysannerie post-moderne, sans trouver, toujours, de terres, ou alors à des prix qui les forcent à abandonner leur projet. La *Coopérative d'Installation en Agriculture Paysanne des Côte d'Armor* reçoit de plus en plus de demandeurs d'emploi, salariés en reconversion, cadres, ingénieurs, désirant changer de vie, pour se lancer dans un projet agricole. De même, en Loire Atlantique, où sur les 115 stagiaires, accueillis, de 2012 à 2017, par la *CIAP 44*, 50 étaient en reconversion professionnelle, non issus du milieu agricole. L'*ADEAR*

écrit (en 2018) : « Nous sommes sollicités, tous les jours par des porteurs de projets innovants, voulant vivre de leur travail, sur une petites ferme ». Sans oublier Formation bio Sainte Marte qui prépare, chaque année, 120 candidats à l'installlation agricole, en ayant de longues listes d'attente.

Ces nouveaux profils font évoluer le métier d'agriculteur, même lorsqu'ils manquent des connaissances indispensables.

Même son de cloche chez des experts-chercheurs chevronnés; *F. Purseigle* (Agro Toulouse) explique : « Depuis une dizaine d'années, le nombre d'installés étrangers au milieu agricole, s'inscrivant dans la durée, ne cesse de s'accroître ». *R. Le Guen* (ESA Angers), intervenant, en 2018, à l'assemblée générale de la FDSEA22 : « Il n'y a pas de crise de vocation car le nombre de candidats extérieurs est très dynamique et équivaut à ceux qui partent. Si demain on veut garder un tissu rural vivant, il faudra certainement le développer ».

On est frappés de retrouver dans le *Rapport d'information de la Mission commune sur le foncier agricole* (Assemblée Nationale, Décembre 2018) nombre d'idées de l'appel des Marcheurs-CycloPaysan (2011) et de suggestions-révendications que FADEAR et Confédération paysanne avançaient, déjà, (lors du « *premier congrès national de l'installation progressive* » Nimes, 1999).

Adapter les régulations de l'installation devient indispensable car, désormais, celles-ci menacent, non tant l'agriculture, comme productrice de denrées, mais l'existence de la figure sociale

du
paysan, comme producteur articulé à une société locale.

Au-delà
des artificialisations et de la rétention foncière (encore
plus
considérable), il s'agit de moderniser la politique de
structures en

déconstruisant le mythe de l'agrandissement¹
qui facilite la spéculation, tout en interdisant les reprises;
d'empêcher que les formes sociétaires camouflent la propriété,
de
contenir les
sociétés à vocation agricole,
le
travail agricole délégué,
prémices d'une agriculture de rente, de firme; de définir
l'agriculteur de façon à ne pas exclure des profils
diversifiés,
au bénéfice de la mobilité sociale, professionnelle et
d'emploi;
redonne à la terre une mobilité suffisante pour que des
candidats,
motivés plus par un mode de vie, que par un revenu, puissent
accéder
à cet outil de travail, quand bien même leurs modes de
culture, de
commercialisation, d'existence s'écarteraient des normes
canoniques.

Il
va sans dire qu'un tel bouleversement ne pourra se faire sans
une
détermination politique et des investissements aussi importants
qu'il
a fallu déployer, entre 1964 et 1984, pour servir l'Indemnité
Viagère de Départ à 650 000 petits paysans âgés... pour

revenir à 12 millions d'hectares... pour effacer cette « agriculture sous-développée, refuge des vaincus » ... pour focaliser les exploitants productivistes sur la production hors-sol de *commodities* destinées au marché global (viande, bœuf, porc, lait, volaille de chair)... les noyer dans les emprunts, les équipements, les intrants, dans cette agriculture gaspilleuse de ressources et d'énergie... et renverser l'équilibre alimentaire traditionnel, dans ce « *tout protéines animales* », si pernicieux pour la santé publique.

En corrigeant les dérives endogamiques de la profession, il s'agit, en somme, de refonder la politique foncière, non seulement, en fonction d'une agriculture productrice de denrées pour le marché global, mais aussi, en tant que pratique sociale, facteur de développement local, catalyseur de communauté, de société, d'identité territoriale, indispensables ferment pour la restauration du lien urbain-rural.

Bibliographie.

—
FIA-AVENIR : *Diagnostic des fermes en installations progressives.*
Conféd, CEDAPAS 2001
<www.avenir5962.org/public/DocumentsAVENIR/DiagnosticsInstallations.pdf>

—
F. Lefebvre, M. Quelen : *Le*

dévenir des agriculteurs hors Cadre Familial. ADASEA
2004.

https://ec.europa.eu/eip/agriculture/sites/agrieip/files/synth_le_devenir_des_agri_hcf.pdf

–

C. Kachkouch-Soussi : *Agir sur le foncier pour une agriculture durable et paysanne*. Migrinter- Poitiers 2009

www.agriculturepaysanne.org/files/Agir-sur-le-foncier-Claire-K.-Soussi-oct-09.pdf

–

M-L. Soulier : *L'agriruralite-entre-rève-et-realites*. Un. Lyon II; 2010

www.memoireonline.com/03/11/4308/Lagriruralite-entre-rves-et-realites.html

–

A. Kernaleguen : *Comment les agriculteurs hors DJA financent-ils l'installation ?*
Montpellier

SupAgro 2011

http://miramap.org/IMG/pdf/2010_A-Kernaleguen_Installations_Hors_DJA.pdf

–

Livre noir de l'installation. Confédération Paysanne 2012.

www.confederationpaysanne.fr/sites/1/mots_cles/documents/LIVRE_NOIR.pdf

–

Chambre agriculture Bretagne : *Publics non issus du milieu agricole;*

Besoins en formation professionnelle et accompagnement 2012

[www.synagri.com/cal/PJ.nsf/TECHPJPARCLEF/14592/\\$File/Publics-non-issus-milieu-agricole-resume-fev%202011.pdf?OpenElement](http://www.synagri.com/cal/PJ.nsf/TECHPJPARCLEF/14592/$File/Publics-non-issus-milieu-agricole-resume-fev%202011.pdf?OpenElement)

–

ASP : Installation sans DJA (2012)

www.orda-lr.org/IMG/pdf/installation_sans_dja_asp_etudes_2012.pdf

>

–

A. Choplin : Accompagnement et financements des non-bénéficiaires de la DJA Supagro Montpellier 2013

http://web.supagro.inra.fr/pmb/opac_css/doc_num.php?explnum_id=1616

–

Repères paysans 2016. Organe des « Cafés paysans » de Grenoble www.reperes-paysans.org

–

Actes des Assises de la Transition alimentaire, agricole et de la pêche. Lorient, 2017

–

Les néo-paysans, aubaine ou fléau pour l'agriculture ? 2017.

<https://wikiagri.fr/articles/les-neo-paysans-aubaine-ou-fleau-pour-lagriculture-/14311>

Transrural

initiatives. 15 MAI 2018 : *L'installation agricole atypique, avec ou sans aides ?*

www.transrural-initiatives.org/2018/05/linstallation-agricole-atypique-avec-ou-sans-aides

Télegramme

11 Mai 2018 : *Loudéac souhaite développer le salariat agricole*

www.letelegramme.fr/cotes-darmor/loudeac/agriculture-le-territ

oire-de-loudeac-en-mutation-11-05-2018-11955163.php

https://www.confederationpaysanne.fr/mc_nos_positions.php?mc=2

<https://www.cyclopaysannpdc.net>

<http://www.assemblee-nationale.fr/15/pdf/rap-info/i1460.pdf>

1

De 2010 à 2016, la taille des exploitations a augmenté de 11 %, leur nombre à diminué de 12 %.

Pénurie de candidats ou ostracisme corporatif ?

Malgré la mise en place, dès 1995, de différents dispositifs¹, censés encourager les installations, le déclin du nombre d'exploitations agricoles se poursuit inexorablement.

Les

recherches, conduites au début des années 2000², ont mis en évidence que :

—

l'agriculture perd 10000 chefs d'exploitation, par an, car les 27000 départs annuels sont loin d'être compensés par les 16-17000 nouvelles installations.

—

plus d'un tiers des installations s'établissent Hors Cadre

Familial

(HCF) et leur proportion a plus que doublé en dix ans;

—

le nombre d'installations ne bénéficiant pas de la DJA est, lui

aussi, en constante augmentation, depuis, au moins, 1995, pour dépasser 60 %, en 2006;

—

8000 installations (60 %, la majorité) sont exclues des aides d'Etat, parce qu'elles ne correspondent pas à l'une ou à l'autre

des conditions requises (trop âgés, RMIstes, pas de diplômes agricoles, trop petite surface, production « atypique »).

C'est

dire que le territoire agricole est en train d'évoluer sous la poussée de deux dynamique opposées :

—

d'une part, le nombre résiduel de familles d'exploitants conventionnels n'engendre plus la quantité d'héritiers nécessaires

au renouvellement de la profession, d'autant qu'une partie d'entre

eux³

s'oriente vers d'autres secteurs;

—

d'autre part, une forte augmentation de nouveaux venus, aux profils

atypiques, sans lesquels le déclin des exploitants conventionnels

serait bien plus rapide.

Des

nouveaux venus au profil fort différent.

Quelle

que soit leur filiation ou leur origine géographique, qu'ils soient jeunes, ou de plus de 40 ans...

ces nouveaux venus qui s'installent

à contre-courant des politiques officielles, ressemblent, de moins

en moins, aux exploitants conventionnels qui les regardent comme des

aliens. Ils n'en font pas moins preuve de détermination, capacité

de travail, initiative. Pour financer du foncier, du cheptel, des

bâtiments d'élevage, des équipements de transformation,

ils en passent⁴

par la vente de biens personnels, des emprunts familiaux, des aides

des collectivités locales; ou alors, ils se réplient sur le maraîchage, l'apiculture, les escargots, la spiruline, voire la

cueillette/transformation (sirops, hydrolats, vinaigre, confits, confitures).

Souvent,

ils s'accommodent, d'une installation progressive, financée par la

pluriactivité, au fur et à mesure de la construction du projet.

Tout en se satisfaisant de petites surfaces (26 ha, en moyenne), ils

contribuent à l'emploi bien plus que les exploitations conventionnelles, dont la surface moyenne ne cesse de s'accroître.

Enfin, ils démontrent leur fiabilité, puisque, après 10 ans, la

grande majorité d'entre eux se maintient.

Ils

parlent souvent d'échapper aux relations hiérarchiques, de retrouver la cohérence éthique d'un travail physique dans la nature, autoproduisant son alimentation, protégeant l'environnement, la biodiversité. Si le niveau de revenu ne constitue pas l'objectif principal, ils n'en veillent pas moins à s'approprier la valeur ajoutée, en privilégiant la qualité, l'agriculture biologique, la transformation, les circuits courts ou des formes de diversification (gîtes, fermes auberges, accueil pédagogique ...).

Les recherches soulignent que ces installations, échappant à la normalisation de la corporation représentent, un atout pour la vie sociale, économique, politique des territoires, dont l'importance va bien au-delà de leur poids quantitatif et même de leur fonctionnalité agricole. En générant emplois et services, ces activités mettent en place une économie qui ne fonctionne pas sur le mode *concentration-captation*, mais sur celui *dissémination-redistribution*, au sein de cette fraction (non négligeable) de la société civile qui recherche le contact avec les producteurs de sa propre nourriture, dont elle partage les aspirations et les valeurs.

Cette proximité inédite entre citoyens et paysans enrichit considérablement les ressources collectives disponibles localement : constitution d'associations qui offrent un accompagnement non-conventionnel à ceux que les structures officielles négligent⁵, élaboration de dispositifs locaux de circulation marchande, indépendants de la grande distribution (vente directe à la ferme, AMAP, marchés et magasins de producteurs, etc.). En somme, en consolidant le tissu social, la conservation (et l'accroissement) des installations « atypiques » joue un rôle, dans la gouvernance des

territoires, en renforçant les liens entre ville et tissu rural.

L'establishment

agricole se montre profondément réticent (pour ne pas dire hostile).

Pourtant,

l'establishment

agricole, dans son ensemble, semble ne s'y intéresser qu'à contre

cœur, comme si la terre cultivable ne pouvait être mise en valeur

qu'en s'intégrant aux firmes agro-alimentaires⁶,

dépendantes de la chimie, des énergies fossiles et en s'adressant

au marché global.

Ce

sont, bien sur, les voisinages (propriétaires fonciers, exploitants

conventionnels, cédants), qui maugréent qu'on qui aurait bien mieux

utilisées ces terres pour agrandir des exploitations existantes...

Ce sont, surtout, les structures professionnelles et les banques,

s'accrochant aux critères de taille, quantité, compétition, profit, pour contrarier tout ce qui diffère de leur univers culturel.

Le

« *Livre*

noir de l'installation »

(2012) montre comment les gestionnaires du PPP⁷

utilisent le dispositif pour décourager certains candidats, pour en

infléchir certains projets dans un sens plus conforme à
l'agriculture
conventionnelle
et pour ne retenir que ceux d'une optique purement économique
et
comptable, au grand dam du pluralisme et de la neutralité,
prescrits
par les textes.

Nombre
d'installés « hors cadre » témoignent que les seules offres
qu'on leur a proposé n'avaient aucun rapport avec leur
demande,
concernaient des exploitations très éloignées de leur projet,
bien
trop grandes, exigeant des financements hors des possibilités
dont
ils avaient fait état; ils confessent que l'indifférence,
voire le
mépris, qui a accueilli leurs projets de petite taille, leur
méthodes de culture alternatives et de distribution
indépendante
ont fini par les détourner des structures officielles⁸.

Quand
les acteurs dominants se plaignent de la « raréfaction
des vocations » ,
déplorent « qu'on
ait tant de mal à trouver de candidats crédibles »
et que « nombre
de fermes ne trouvent pas repreneur » ,
il est bon de se souvenir des témoignages de ces nouveaux
paysans,
et de garder à l'esprit qu'en
jouant l'inertie des structure établies contre les nouveaux
venus,
l'administration et la corporation professionnelle ont

concentré
tout ce
qui était à louer ou à vendre
dans des exploitations de plus grande taille; que, déjà,
elles ont donné une forme telle à une partie très importante
des
terres agricoles, que seuls des repreneurs
dotés de
ressources financières importantes peuvent y avoir accès. Que,
pendant plusieurs décennies, au nom de la compétitivité, elles
ont

encouragé l'homogénéisation de territoires entiers⁹,
rendant leur reconversion-transition encore plus difficile).
Aujourd'hui,
cette mise en forme
globale est si avancé qu'en 2010, 50 % de la surface utile
nationale
appartient au 10 % des plus grandes exploitations.

Ainsi,
un demi siècle de modèle productiviste aura préparé, peut-être
sans le savoir, cette agriculture sans paysans (mais avec son
salarariat agricole, inévitable jusqu'à l'avènement des robots),
où
des grandes étendues de terre pourront être gérées et
exploitées
par des sociétés agro-industrielles (pourquoi pas,
étrangères),
voire négociées en bourse par des investisseurs financiers.

Tout
semble, désormais, se passer comme si, après un demi-siècle de
lamentations sur la petite taille de fermes non compétitives,
on
avait intériorisée que la forme véritable de la surface
cultivable
était celle de l'exploitation poursuivant le mirage des

agrandissements et de la compétition sur les marchés globaux...
Comme si, désormais, il était inconvenant de se rappeler que ce

processus d'agrandissement et d'investissements, est susceptible de

déconstruction¹⁰...

Comme si on ne savait plus que la dimension n'est qu'un fétiche

social, que la forme « ferme » peut être démembrée, désassemblée, débitée et que l'étendue du foncier indifférencié

qui en constitue le substrat, peut être attribuée aux différents

porteurs de projets de mise en valeur, en fonction de leurs besoins.

La

« rareté de candidats » ne tient pas à la dégradation de l'image du travail de la terre... Elle tient au fait qu'à des nouveaux venus recherchant, tout simplement, de la terre, le système

institutionnel ne sait proposer que des « exploitations », ayant subi, pendant plusieurs décennies, un énergique formatage

foncier productiviste.

(Suite au prochain numéro)

1

En 1995, le CNJA (qui deviendra JA, en 2002), lance une « Charte

à l'installation »; en 2002 le « Livre blanc de

l'installation »; en 2012, le « Pacte pour

l'installation ». Leur échec est avéré : le nombre

d'installés aidés stagne autour de 5-6000/an, très loin de

l'objectif affiché de 12000.

2

Ces recherches ont ciblé soit les installations n'ayant pas bénéficié des aides d'Etat (Installations Non Aidées : INA), soit celles qui ont eu lieu Hors Cadre Familial (HCF). Par contre, rien ne semble avoir été entrepris pour étudier les projets n'ayant pas abouti à une installations, les raisons du rejet des dossiers et la destination finale du foncier correspondant.

3

On conçoit que les enfants ne soient pas séduits par l'expérience de parents, abandonnés aux « forces du marché », par ces mêmes structures qui les ont poussés à s'agrandir, à investir, à s'endetter.

4

Faute de DJA, le crédit bancaire devient presque inaccessible.

5

Nourries par la solidarité citoyens-paysans, ces structures non-conventionnelles, généralement locales, prêtent main forte à tout porteur de projet, notamment étranger au milieu agricole, en lui facilitant l'accès au foncier et en lui proposant des formes d'accompagnement et de sécurisation spécifiques.

6

À ce propos voire

<https://blogs.alternatives-economiques.fr/abherve/2018/09/14/consomm-acteur-ou-citoyen-concerne-une-nouvelle-contribution-de-thomas-regazzola>

7

En 2009, le PPP a été mis en place,
avec sa porte d'accès,
le « Point Accueil Installation »
qui a remplacé les
anciens PII.

En principe, ces nouveaux dispositifs doivent être ouvert à
tout
porteur de projet et valoriser les compétences de chacun,
prenant
en compte non seulement les critères économiques
conventionnels,
mais aussi la notion de projet de vie et de « vivabilité ».

8

Voire, à ce propos, le récit
édifiant publié par Reporterre (Janvier 2017) :

<https://reporterre.net/Installation-agricole-les-neo-paysans-ne-sont-pas-bienvenus>

9

Les chambres d'agriculture de
certains territoire, devenus des véritables fiefs de l'élevage
hors sol, se demandent si le défis du départ à la retraite
d'une
majorité des exploitants actuels, dans les cinq prochaines
années,
*« ne devrait pas être relevé en développant le salariat
agricole »*

10

Même au prix du partage de
certaines « exploitations », dans leur forme actuelle de
façon analogue à la rénovation urbaine qui démolit des barres
HLM pour redonner de la mobilité au logement et favoriser la
mixité
sociale.

(Plume Citoyenne) Consomm'acteur ou Citoyen concerné ?

Aussi éloigné d'improbables aspirations chimériques, que de la croyance au pouvoir mythique du *consomm'acteur* individuel, cet article qui rappelle les résistances suscitées par la mise en place du modèle agricole productiviste, souligne combien il est important que des citoyens concernés s'engagent, à côté des paysans autonomes, dans la prolifération des dispositifs de commercialisation, contrôlés conjointement, tout en exigeant des élus locaux la mise en œuvre des outils disponibles pour favoriser les installations adaptées aux circuits courts et freiner l'agrandissement des fermes. Valoriser les énergie collectives disponibles, créer des faits accomplis, en transformant, concrètement, les segments de vie sociale qui sont à portée de main, paraît indispensable, si on veut que la satisfaction pour le développement rapide de la bio profite, de façon permanente, à l'agriculture paysanne, au lieu d'aboutir à un avantage pour la grande distribution.

Pour télécharger l'article entier, cliquez ici :
[CONSOMM'ACTEUR définitif](#)